

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

## COMMUNE DES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 09 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers représentés : 2  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt six, le neuf mars deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 03/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir** : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD

**Absents excusés** : 1

**Absents** : 7

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D09032026\_08 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2025**

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et opérations immobilières, disposant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Après avoir rappelé à l'Assemblée que la commune a conventionné avec l'Établissement Public Foncier (l'EPF) afin qu'il porte les acquisitions foncières de l'ilot Buton - quartier La Mothe, d'une part, de celles de l'ilot Ferry - quartier La Mothe et enfin de celles de l'ilot Charruyeau - quartier La Chapelle, d'autre part, Monsieur le Maire présente les acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2025 :

➤ Les acquisitions et cessions réalisées par l'EPF pendant l'année 2025 sont les suivantes :

**Ilot BUTON : Acquisitions**

Date	Objet	Localisation	Contenance	Prix HT
22/04/2025	Parcelle AP 974 (Massuelle)	Centre-bourg	Non bâtie	39 000,00 €
22/12/2025	Parcelle AP 138,139,140 (SCI Elle agit)	Centre-bourg	Bâtie	475 000,00 €

**Ilot CHARRUYEAU : néant**

Date	Objet	Localisation	Contenance	Prix HT
/	/	/	/	/

**Ilot FERRY : néant**

Date	Objet	Localisation	Contenance	Prix HT
/	/	/	/	/

➤ Les acquisitions réalisées par la commune pendant l'année 2025 sur le budget principal sont les suivantes:

Date	Objet	Localisation	Contenance	Prix
17/07/2025	Parcelles de terrain ZN 362 ; 44	Le Moulin des landes (le Pré de la casse)	12 202 m <sup>2</sup>	288 812,88 €
16/04/2025	Parcelle de terrain à usage de voirie AH36	Rue Jean Moulin	1610 m <sup>2</sup>	0€ - Prescription acquisitive
Délibération du 27/11/2025	Emprise de 57 m <sup>2</sup> sur la parcelle AB 72 créant la parcelle AB108	Site des Mares	57 m <sup>2</sup>	2 850 €
Délibération 03/10/2025	Parcelle AK 559	Parking de la gare quartier la Mothe	1521 M <sup>2</sup>	13 690 €

➤ Les cessions réalisées par la commune pendant l'année 2025 sur le budget principal sont les suivantes :

Date	Objet	Localisation	Contenance	Prix
19/02/2025	Bâtiment à usage professionnel Section AP 561	6 rue de Nantes	300 M <sup>2</sup>	175 000 €
18/12/2025	Un garage section AP 958	Impasse de la fontaine	30 m <sup>2</sup>	15 000 €

➤ Les cessions réalisées par la commune au Lotissement Les Mares pendant l'année 2025 sont les suivantes:


Lot	S <sup>2</sup> cessible	Prix parcelle HT	Prix parcelle TTC	Date Vente
6	415	51 875	62 250	12/06/2025
9	612	76 500	91 800	23/06/2025
11	327	40 875	49 050	20/06/2025
12	433	54 125	64 950	24/10/2025
13	421	52 625	63 150	12/03/2025
14	399	49 875	59 850	11/07/2025
17	349	43 625	52 350	13/10/2025
Ilot A	1 477	72 000	79 200	30/12/2025
Ilot B	872	60 000	66 000	30/12/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2025 sur le territoire de la commune des Achards par elle et par l'Établissement Public Foncier de Vendée avec lequel elle a conventionné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jours, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 11/03/2026  
Au registre